

# **REGLEMENT "LA TATAVE"**

- 1. Le port du casque est obligatoire pour les vététistes**
- 2. Le respect du code la route est impératif .**
- 3. Les participants doivent respecter les sites traversés et ne jeter aucun déchet .**
- 4. L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de défaillance physique ou de vol .**
- 5. En cas de problèmes sur les circuits , chaque participants doit le signaler .**  
**Les licenciés sont couverts par leur licence . Pour les non licenciés , ils doivent être assurés personnellement .**  
**Les participants renoncent à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages durant et après l'épreuve .**
- 6. L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la randonnée en fonction de la météo ou de tout autre événement .**
- 7. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte .**
- 8. Les participants acceptent le présent règlement .**
- 9. toute réservation ne sera pas remboursée à compter du 20 septembre .**

